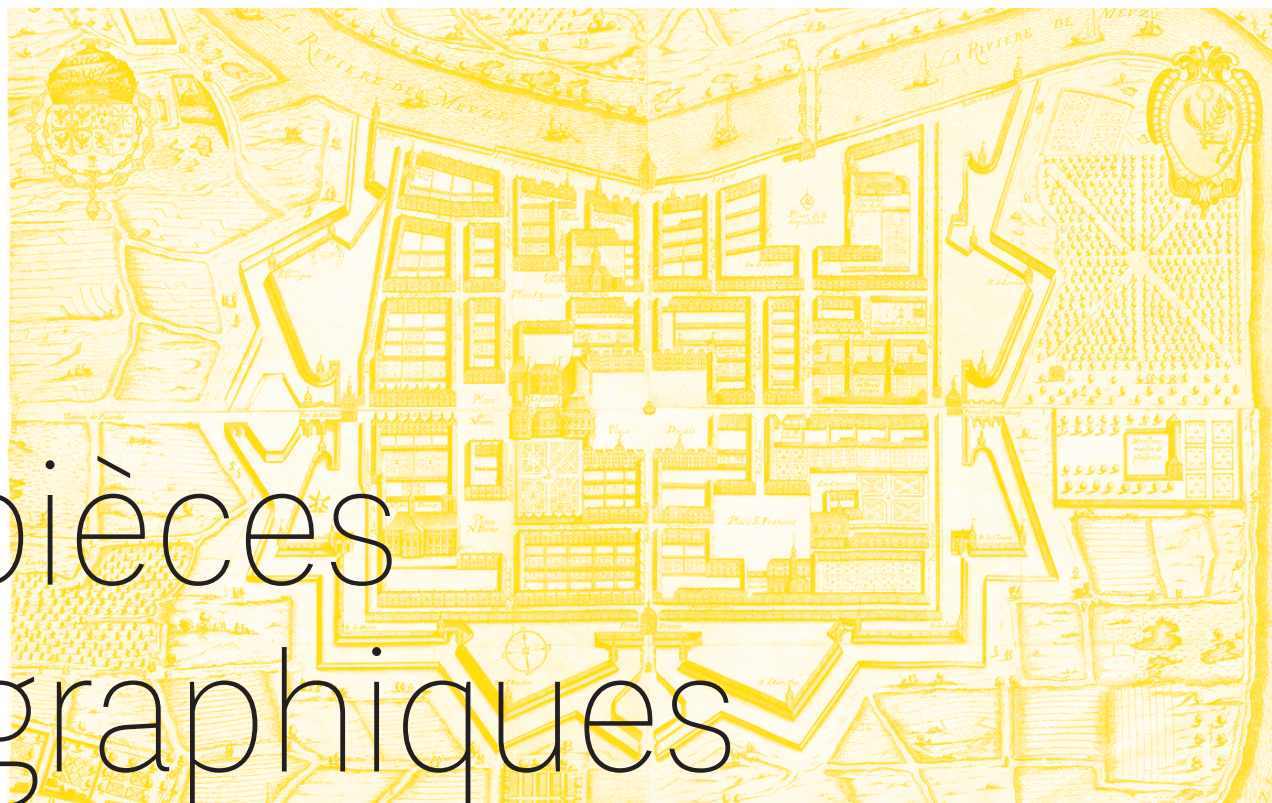




Direction régionale
des affaires culturelles
Grand Est



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Liste des pièces écrites et graphiques

Élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Version finale du projet PSMV. Le 4 octobre 2019.

Maîtrise d'ouvrage:

DRAC Grand Est
3 Faubourg Saint-Antoine
51037 Châlons-en-Champagne cedex
T 03 26 70 36 75
F 03 26 70 43 71

Maîtrise d'œuvre:

Toporama paysagistes
paysagistes dplg
(mandataire)
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
T 01 70 28 82 82
contact@toporama.fr
www.toporama.fr

HRP Architecture
Hélène Removille architecte
du patrimoine (co-traitant)
37-39 avenue de Clichy
75017 Paris
helene.removille@hrp.archi

TOPO
RAMA

HRP ARCHITECTURE

1. Rapport de présentation

2. Règlement écrit

- Règlement écrit + annexes 1, 2 et 3.

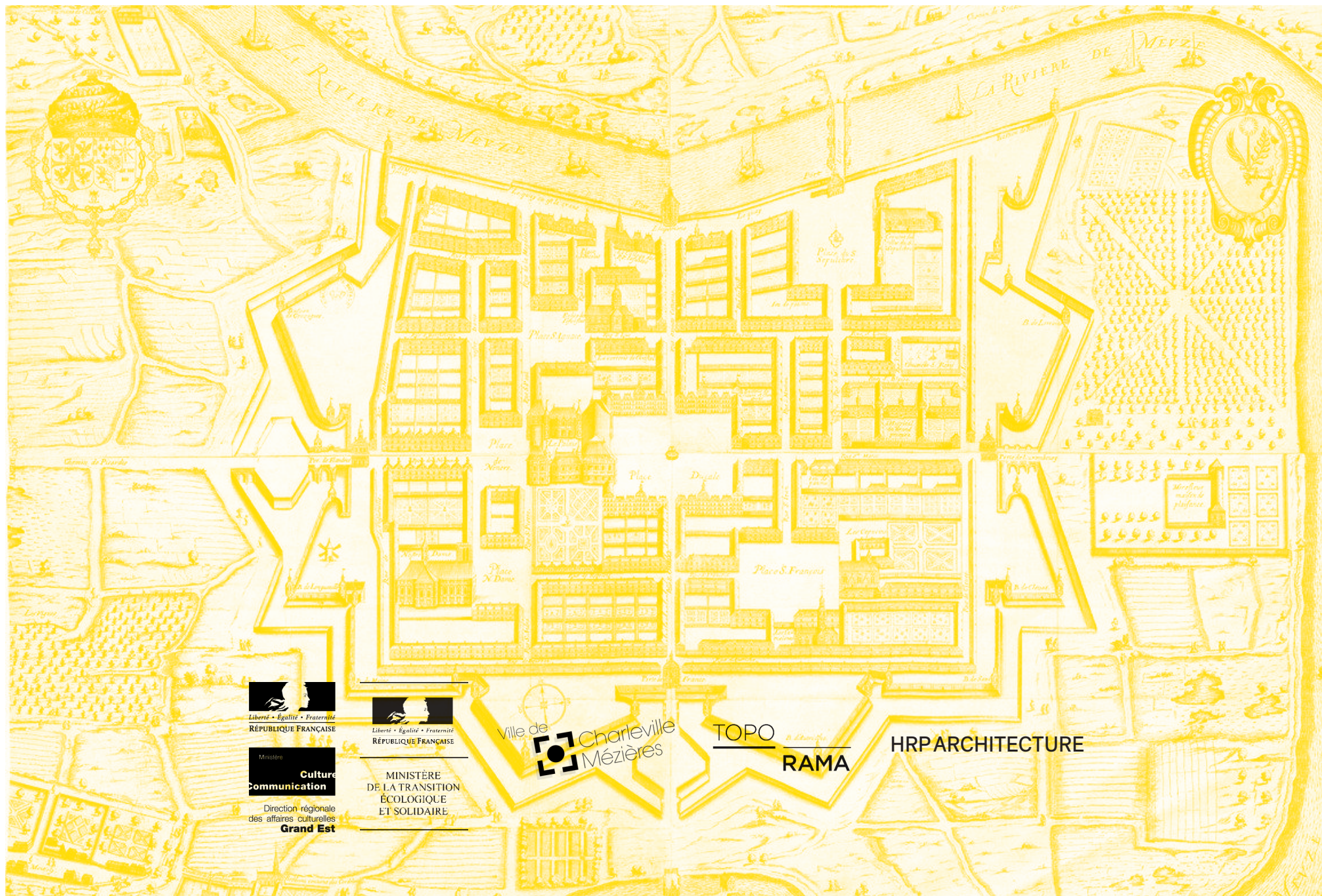
3. Plan réglementaire

- Légende du plan réglementaire.
- Planche 1. (Charleville). Format A0 (Échelle: 1 / 500) + Format A3.
- Planche 2. (Cours Briand). Format A0 (Échelle: 1 / 500) + Format A3.
- Planche 3. (Arches et Mézières). Format A0 (Échelle: 1 / 500) + Format A3.

4. Orientations d'aménagements et de programmation (OAP)

- 4.0. Plan de repérage des OAP.
- OAP 1: Îlots traversants «Nevers-Euskirchen».
- OAP 2: Îlot Couvelet.
- OAP 3: Tour de ville de Mézières.
- OAP 4: Traitement des cours commerciales.

-
- Annexe 1: servitudes d'utilité publique.
 - Annexe 2: périmètres délimités des abords de monuments historiques.
 - Annexe 3: périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain.
 - Annexe 4: périmètre des zones d'aménagement concerté (ZAC).
 - Annexe 5: périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement.
 - Annexe 6: périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels figurent des prescriptions d'isolement acoustique; la référence des arrêtés préfectoraux correspondants; l'indication des lieux où ils peuvent être consultés.
 - Annexe 7: plan des zones à risque d'exposition au plomb.
 - Annexe 8: zones délimitées et schémas des réseaux d'eau et d'assainissement.
 - Annexe 9: dispositions du projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles.
 - Annexe 10: secteurs d'information sur les sols.
 - Annexe 11: règlement local de publicité (RLP).
 - Annexe 12: esquisses de projet pour des espaces publics stratégiques
 - 12.0. Plan de repérage des espaces publics.
 - 12.1. Quais et berges Arthur Rimbaud et Jean Charcot.
 - 12.2. Place Jacques Félix.
 - 12.3. Place Winston Churchill.
 - 12.4. Cours Aristide Briand et avenue d'Arches.
 - 12.5. Pieds et hauts de remparts de Mézières.
 - 12.6. Place de la basilique Notre-Dame de l'Espérance.
 - 12.7. Place du château.
 - 12.8. Place de l'hôtel de ville de Mézières et quai de la Porte Noire.
 - 12.9. Place de la préfecture.
 - 12.10. Pieds et hauts de la citadelle de Mézières.
 - Annexe 13: chronologie historique de Charleville-Mézières.
 - Annexe 14: plan de repérage : numérotation des îlots, nomenclatures des espaces bâtis et non bâtis, références cadastrales
 - Planche 14.1 (Charleville). Format A0. Échelle: 1/500.
 - Planche 14.2 (Arches). Format A0. Échelle: 1/500.
 - Planche 14.3 (Mézières). Format A0. Échelle: 1/500.



Direction régionale
des affaires culturelles
Grand Est



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ville de
Charleville
Mézières

TOPO
RAMA

HRP ARCHITECTURE